

PROCÈS-VERBAL

2^e réunion

Le mercredi 13 septembre 2023

Salle La Zone (E1-0001 et E1-0005) du Pavillon de la vie étudiante (E1).

La réunion s'ouvre sous la présidence de la professeure Christine Hudon, vice-rectrice aux études et vice-rectrice aux relations internationales. La professeure Isabelle Dionne, vice-rectrice adjointe aux études et vice-rectrice adjointe aux relations internationales, agit à titre de secrétaire en vertu de l'article 51.3 des *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

Les membres suivants sont présents :

P ^{re} Nathalie Angelé-Halgand	Professeure, École de gestion
M. Vincent Beaucher	Chargé de cours, Faculté d'éducation
P ^{re} Véronique Boudreault	Professeure, Faculté des sciences de l'activité physique
P ^{re} Audrey Corbeil-Therrien	Professeure, Faculté de génie
Pr Jean-François Desbiens	Vice-doyen à la formation, Faculté des sciences de l'activité physique
P ^{re} Isabelle Dionne	Vice-rectrice adjointe aux études et vice-rectrice adjointe aux relations internationales
P ^{re} Nancy Dumais	Vice-doyenne à l'enseignement et à l'inclusion, Faculté des sciences
M. Jacob Fontaine	Étudiant au 1 ^{er} cycle, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Christine Hudon	Vice-rectrice aux études et vice-rectrice aux relations internationales
M ^{me} Léa La Salle	Étudiante au 1 ^{er} cycle, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Nadine Larivière	Professeure, Faculté de médecine et des sciences de la santé,
Pr Martin Lépine	Vice-doyen à la formation et à la culture, Faculté d'éducation
Pr André Marquis	Vice-doyen à l'enseignement, Faculté des lettres et sciences humaines
Pr Jean-Pierre Perreault	Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
P ^{re} Nathalie Roy	Vice-doyenne à la formation et vice-doyenne à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, Faculté de génie
Pr Simon Roy	Vice-doyen aux études de 1 ^{er} cycle et à l'innovation, Faculté de droit
Pr Michel Tousignant	Vice-doyen aux études, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^{re} Valérie Vierstraete	Vice-doyenne à l'enseignement, École de gestion

Les membres suivants sont excusés :

M ^{me} Caroline Fuoco	Étudiante aux cycles supérieurs, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^{re} Fabienne Lagueux	Professeure, Faculté des lettres et sciences humaines, Campus de Longueuil
Pr Jean Gabin Ntebutse	Professeur, Faculté d'éducation
M. André Poulin	Chargé de cours, Faculté des lettres et sciences humaines

Les personnes suivantes sont invitées :

Pr Michel Lafleur	Directeur, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE)
M ^{me} Kim Lagueux Dugal	Directrice générale, Bureau de la registraire
M. Alain Tremblay	Directeur général, Service des stagés et du développement professionnel
M ^{me} Catherine Vallières	Conseillère pédagogique, Service de soutien à la formation

Le professeur Jean-Pierre Perreault, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures, quitte temporairement la réunion après les échanges relatifs au point 7.3.1 *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049) – adoption – *Règlement relatif aux*

brevets découlant d'inventions du personnel universitaire (Règlement 2575-100) – abrogation – Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke (Politique 2500-011) – abrogation – recommandation au conseil universitaire (CE-2023-09-13-05) et revient au cours des échanges relatifs au point 7.1.3 Baccalauréat en nutrition humaine appliquée – projet de programme – autorisation d'aller en expertise externe – recommandation au conseil universitaire (CE-2023-09-13-10).

Le professeur Michel Tousignant, vice-doyen aux études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, quitte après les échanges relatifs au point 7.1.3. *Baccalauréat en nutrition humaine appliquée – projet de programme – autorisation d'aller en expertise externe – recommandation au conseil universitaire (CE-2023-09-13-10).*

CE-2023-09-13-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études adopte l'ordre du jour tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal, étant entendu que certains points seront traités selon un ordre différent.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-02

Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études adopte le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-03

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023

CE-2023-05-24-07 – La réunion du conseil universitaire du 7 juin 2023 ayant été annulée, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issu de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en études du religieux contemporain du Centre d'études du religieux contemporain sera déposé aux fins d'approbation à la réunion du conseil universitaire du 4 octobre 2023.

CE-2023-09-13-04

COMMUNICATION DE LA VICE-RECTRICE AUX ÉTUDES

La vice-rectrice aux études informe les membres du conseil des sujets suivants :

- **de la rentrée universitaire de l'automne 2023** – La cohorte de nouvelles personnes inscrites au trimestre d'automne est nombreuse. En date du 7 septembre 2023, il y avait 8 768 nouvelles inscriptions, comparativement à 7 976 à pareille date l'an dernier. On observe des augmentations aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, et ce, sur les trois campus. Le nombre de nouveaux étudiants internationaux est particulièrement élevé, comparativement aux années précédentes (autour de 40 % d'augmentation). Dans le contexte de crise du logement, des ressources ont été mises en place pour fournir une aide aux personnes arrivées sur nos campus sans avoir trouvé à se loger. On devra par ailleurs déployer des efforts particuliers pour faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux et les accompagner tout au long de leur parcours d'étude. De belles initiatives sont en place dans plusieurs programmes et pourront être partagées à travers plusieurs instances, notamment la Table d'orientation et de planification des activités internationales (TOPAI);

- **de la Semaine nationale de la vérité et de la réconciliation** – Encore cette année, plusieurs activités seront offertes sur le Campus principal et le Campus de la santé, à l'occasion de la Semaine nationale de la vérité et de la réconciliation (du 25 au 30 septembre 2023). La programmation prévoit plusieurs conférences, des rencontres avec des aînés et la marche « Chaque enfant compte » (départ à l'Hôtel de ville de Sherbrooke le 30 septembre 2023, à 12h);
La semaine suivante, soit du 2 au 6 octobre 2023, l'UdeS recevra le projet « Sous le Shaputuan » de l'Institut Tshakapesh. Cette activité permet de s'initier à la réalité des Premières Nations par une prise de contact avec des représentantes et représentants de la nation Innu;
- **du concours d'éloquence « Délie ta langue »** – Le professeur André Marquis, vice-doyen à l'enseignement de la Faculté des lettres et sciences humaines, informe les membres du conseil du retour du concours d'éloquence « Délie ta langue » lancé le 11 septembre 2023 et des détails pour y participer (<https://delie-ta-langue.ca/>). Ce concours s'adresse aux étudiantes et étudiants de premier cycle, lesquels ont jusqu'au 5 novembre 2023 pour déposer leur candidature. La sélection des concurrentes et des concurrents aura lieu en décembre 2023 en vue de la finale qui est prévue le lundi 11 mars 2024 à Montréal. Les membres du conseil des études sont invités à diffuser l'information auprès des personnes concernées.

Les membres du conseil conviennent de traiter le point 7.3.1 *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049) – adoption – *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100) – abrogation – *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011) – abrogation – recommandation au conseil universitaire à ce moment-ci de la réunion.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL UNIVERSITAIRE

Politiques et règlements concernant les études, les grades universitaires et les programmes

CE-2023-09-13-05

Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke (Politique 2500-049) – adoption – *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100) – abrogation – *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011) – abrogation – recommandation au conseil universitaire

La protection de la propriété intellectuelle de la communauté universitaire de l'Université est présentement régie par la *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011) adoptée le 18 juin 2001 et le *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100) adopté le 10 février 1971.

Plusieurs changements ayant eu lieu dans les lois régissant la propriété intellectuelle citées dans ces documents, notamment la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur les brevets*, une mise à jour était rendue nécessaire. Et afin d'uniformiser ces documents officiels et avoir une seule référence en matière de propriété intellectuelle, il a été convenu de préparer une seule politique régissant la propriété intellectuelle pour toute la communauté universitaire (personnes étudiantes et employées).

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente aux membres du conseil le projet de *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049).

Cette nouvelle politique répond à plusieurs enjeux et questionnements auxquels doivent faire face les facultés et certains services de l'Université (Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC), Service des bibliothèques et archives, Service des ressources financières, Services des ressources humaines, etc.) et a fait l'objet de plusieurs consultations lors de cette révision.

Conséquemment à l'adoption de la Politique 2500-049, le *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100), la *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011) de même que la *Procédure sur la déclaration d'invention étudiante dans le cadre d'activités de formation* (Procédure 2600-086) seront abrogés, cette dernière étant abrogée par le comité de direction de l'Université.

Faisant suite aux commentaires du conseil de la recherche du 6 septembre 2023, le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente, séance tenante, aux membres du conseil des études une nouvelle formulation du deuxième paragraphe de l'article 8.3.3 *Matériel pédagogique et didactique* qui se lit comme suit :

« Cette personne autorisera l'Université à utiliser son matériel pédagogique ou didactique, à sa discrétion ou si cette dernière prouve que cette utilisation est nécessaire afin d'assurer la pérennité d'une activité pédagogique. Cette autorisation sera non commerciale, non-exclusive, non transmissible, gratuite, perpétuelle et universelle et permettra à l'Université d'utiliser l'œuvre (produire, reproduire ou présenter en public celle-ci) uniquement dans le cadre d'une activité pédagogique. »

Les membres du conseil font part de leurs commentaires sur le projet de politique. Un membre du conseil mentionne son appréciation quant à la formulation beaucoup plus nuancée de la nouvelle politique et profite de l'occasion pour souligner la rigueur de la démarche et la prise en compte des commentaires et suggestions lors du processus de consultation, notamment à l'égard du personnel chargé de cours de l'UdeS.

À l'issue des discussions, il est suggéré :

- de bonifier la définition de l'expression « *Consentement libre et éclairé* » apparaissant à la page 4 de la Politique;
- de reformuler les deux derniers paragraphes de l'article 5.1 *Principes généraux*;
- de reformuler le texte du deuxième paragraphe de l'article 8.3.3 *Matériel pédagogique et didactique*, et ce, en tenant compte de la suggestion déposée séance tenante;

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études recommande au conseil universitaire :

- d'adopter la *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle* à l'Université de Sherbrooke (Politique 2500-049) telle qu'elle est présentée en annexe, en y incluant les modifications proposées;
- d'abroger le *Règlement relatif aux brevets découlant d'inventions du personnel universitaire* (Règlement 2575-100);
- d'abroger la *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-011).

(Document en annexe)

DOSSIERS POUR ADOPTION

Évaluation périodique

CE-2023-09-13-06

Baccalauréat en psychologie – évaluation périodique de programme – approbation – plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le professeur Martin Lépine, vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation et président du comité du conseil des études, présente aux membres du conseil les résultats issus de

l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Le vice-doyen à l'enseignement de la Faculté des lettres et sciences humaines répond aux questions des membres du conseil.

Considérant que l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines a été réalisée en conformité avec la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007), que ce processus a mis en lumière plusieurs éléments de qualité et de pertinence, et que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations mènera à l'amélioration du programme, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études, à la lumière du rapport synthèse fourni par le comité du conseil des études :

- approuve l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines;
- reçoit favorablement les recommandations qui concluent l'évaluation périodique du programme.

Après avoir pris connaissance du rapport synthèse du comité du conseil des études portant sur l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études recommande au conseil universitaire :

- d'approuver le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de baccalauréat en psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines tel qu'il apparaît en annexe.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-07

Maîtrise en intervention en dépendances – évaluation périodique de programme – approbation – plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le professeur Martin Lépine, vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation et président du comité du conseil des études, présente aux membres du conseil les résultats issus de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en intervention en dépendances de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

Considérant que l'évaluation périodique du programme de maîtrise en intervention en dépendances de la Faculté de médecine et des sciences de la santé a été réalisée en conformité avec la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007), que ce processus a mis en lumière plusieurs éléments de qualité et de pertinence, et que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations mènera à l'amélioration du programme, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études, à la lumière du rapport synthèse fourni par le comité du conseil des études :

- approuve l'évaluation périodique du programme de maîtrise en intervention en dépendances de la Faculté de médecine et des sciences de la santé;
- reçoit favorablement les recommandations qui concluent l'évaluation périodique du programme.

Après avoir pris connaissance du rapport synthèse du comité du conseil des études portant sur l'évaluation périodique du programme de maîtrise en intervention en dépendances, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études recommande au conseil universitaire :

- d'approuver le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de maîtrise en intervention en dépendances de la Faculté de médecine et des sciences de la santé tel qu'il apparaît en annexe.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-08

Baccalauréat multidisciplinaire – évaluation périodique de programme – approbation – plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le professeur Martin Lépine, vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation et président du comité du conseil des études, présente aux membres du conseil les résultats issus de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Considérant que l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire de la Faculté des lettres et sciences humaines a été réalisée en conformité avec la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007), que ce processus a mis en lumière plusieurs éléments de qualité et de pertinence, et que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations mènera à l'amélioration du programme, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études, à la lumière du rapport synthèse fourni par le comité du conseil des études :

- approuve l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire de la Faculté des lettres et sciences humaines;
- reçoit favorablement les recommandations qui concluent l'évaluation périodique du programme.

Après avoir pris connaissance du rapport synthèse du comité du conseil des études portant sur l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire, sur proposition régulière et à l'unanimité le conseil des études recommande au conseil universitaire :

- d'approuver le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du programme de baccalauréat multidisciplinaire de la Faculté des lettres et sciences humaines tel qu'il apparaît en annexe.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-09

Comité du conseil des études (CCE) – nomination

La nomination de la professeure Fabienne Lagueux, du Département de psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines, a été proposée à titre de membre du comité du conseil des études, et ce, afin de succéder au professeur André Marquis, vice-doyen à l'enseignement de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- nomme la professeure Fabienne Lagueux, du Département de psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines, à titre de membre du comité du conseil des études pour un premier mandat débutant le 13 septembre 2023 et se terminant le 12 septembre 2026.

(Document en annexe)

Les membres du conseil conviennent de traiter le point 7.1.3 *Baccalauréat en nutrition humaine appliquée – projet de programme – autorisation d'aller en expertise externe – recommandation au conseil universitaire* à ce moment-ci de la réunion.

Création de programmes

CE-2023-09-13-10

Baccalauréat en nutrition humaine appliquée – projet de programme – autorisation d'aller en expertise externe – recommandation au conseil universitaire

Le vice-doyen aux études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé présente aux membres du conseil le projet de programme de baccalauréat en nutrition humaine appliquée.

Le projet de programme de baccalauréat en nutrition humaine appliquée a été créé en étroite collaboration avec l'École de gestion, la Faculté des sciences et la Faculté des sciences de l'activité physique dans une optique interdisciplinaire, et ce, afin de couvrir l'ensemble des volets de formation théorique et pratique exigés pour obtenir le droit de pratique de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ). Ce nouveau programme sera offert en régime régulier à temps complet au Campus de la santé et comportera certaines activités offertes au Campus principal par les facultés partenaires.

Ce nouveau programme vise à former des spécialistes de la nutrition qui se distinguent par leur polyvalence et qui sont en mesure d'intervenir dans une multitude de contextes de pratiques. Les facultés souhaitent leur offrir une formation qui les amène à approfondir les dimensions biologiques et physiologiques de la nutrition, mais qui permet également de les outiller en lien avec les dimensions sociales, culturelles, environnementales et économiques liées au domaine.

Des membres du conseil font part de leur appréciation à l'égard de ce nouveau programme et émettent quelques commentaires, notamment sur l'utilisation du mot « appliquée » dans le titre du programme. Quant au dossier financier, la vice-rectrice aux études précise qu'une réserve budgétaire a été prévue afin de soutenir le déficit lors du démarrage du programme. Il est convenu également de reformuler le texte de la deuxième phrase du quatrième paragraphe de la fiche de présentation en lien avec les facultés partenaires.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- recommande au conseil universitaire d'autoriser la présentation du projet de programme de baccalauréat en nutrition humaine appliquée porté par la Faculté de médecine et des sciences de la santé à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) tel qu'il est présenté en annexe, étant entendu que le dossier de présentation sera bonifié au besoin sur certains aspects avant qu'il ne soit transmis aux organismes externes.

(Document en annexe)

Modification de programmes

CE-2023-09-13-11

Maîtrise en environnement – diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en gestion de l'environnement – microprogramme de 2^e cycle de perfectionnement en environnement – microprogramme de 2^e cycle en environnement – microprogramme court de 2^e cycle en environnement – modification de programmes – approbation

Le directeur du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) présente les modifications proposées aux programmes de maîtrise en environnement et de diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en gestion de l'environnement, au microprogramme de 2^e cycle de perfectionnement en environnement, au microprogramme de 2^e cycle en environnement ainsi qu'au microprogramme court de 2^e cycle en environnement.

Ces modifications font suite aux recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en environnement.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de maîtrise en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en gestion de l'environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du microprogramme de 2^e cycle de perfectionnement en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du microprogramme de 2^e cycle en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du microprogramme court de 2^e cycle l'environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programmes modifiés à compter du trimestre d'hiver 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-12

Certificat en comptabilité – certificat en entrepreneuriat – certificat en fiscalité – certificat en gestion financière – certificat en gestion du marketing – certificat en gestion des ressources humaines – certificat en gestion des technologies d'affaires – certificat en management – modification de programmes – approbation

La vice-doyenne à l'enseignement de l'École de gestion présente les modifications proposées aux programmes de certificat en comptabilité, de certificat en entrepreneuriat, de certificat en fiscalité, de certificat en gestion financière, de certificat en gestion du marketing, de certificat en gestion des ressources humaines, de certificat en gestion des technologies d'affaires et de certificat en management.

Ces modifications sont à l'effet de modifier les conditions d'admission de ces programmes. Séance tenante, la vice-doyenne mentionne que le curriculum vitae récent ne fait plus partie des documents requis pour l'admission. La fiche signalétique de chacun de ces programmes sera donc modifiée en conséquence.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de certificat en comptabilité de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en entrepreneuriat de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en fiscalité de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en gestion financière de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en gestion du marketing de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;

- approuve la modification du programme de certificat en gestion des ressources humaines de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en gestion des technologies d'affaires de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée;
- approuve la modification du programme de certificat en management de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe, en y incluant la modification proposée ;
- autorise la mise en œuvre des programmes modifiés à compter du trimestre d'hiver 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-13

Certificat en administration des affaires – certificat économie appliquée – modification de programmes – approbation

La vice-doyenne à l'enseignement de l'École de gestion présente les modifications proposées aux programmes de certificat en administration des affaires et de certificat économie appliquée à l'effet de modifier les conditions d'admission et le profil des études de ces programmes.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de certificat en administration des affaires de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du programme de certificat en économie appliquée de l'École de gestion et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programmes modifiés à compter du trimestre d'hiver 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-14

Microprogramme de 1^{er} cycle de qualification aux études à l'École de gestion – modification de programme – approbation

La vice-doyenne à l'enseignement de l'École de gestion présente les modifications proposées au microprogramme de 1^{er} cycle de qualification aux études afin d'en changer l'appellation et d'en élargir la portée.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du microprogramme de 1^{er} cycle de qualification aux études à l'École de gestion, consistant en un changement d'appellation pour celle de « microprogramme de 1^{er} cycle d'initiation à l'économique ou à la gestion » et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'hiver 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-15

Maîtrise en droit international et politique internationale appliqués – maîtrise en études politiques appliquées – modification de programmes – approbation

Le vice-doyen aux études de 1^{er} cycle et à l'innovation de la Faculté de droit présente les modifications proposées aux programmes de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués et de maîtrise en études politiques appliquées.

Ces modifications sont à l'effet de transférer les cheminements en droit international et politique internationale appliqués du programme de maîtrise en études politiques appliqués au programme de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués de la Faculté de droit et de la Faculté des lettres et sciences humaines et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- approuve la modification du programme de maîtrise en études politiques appliquées de la Faculté des lettres et sciences humaines et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre des programme modifié à compter du trimestre d'automne 2023.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-16

Maîtrise en pratique du droit criminel et pénal – modification de programme – approbation

Le vice-doyen aux études de 1^{er} cycle et à l'innovation de la Faculté de droit présente les modifications proposées au profil des études du programme de maîtrise en pratique du droit criminel et pénal.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du programme de maîtrise en pratique du droit criminel et pénal de la Faculté de droit et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'automne 2023.

(Document en annexe)

Création de programmes – suite

CE-2023-09-13-17

Microprogramme de 1^{er} cycle en écoresponsabilité – création de programme – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le directeur du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) présente le projet de microprogramme de 1^{er} cycle en écoresponsabilité.

Ce projet s'inscrit dans la foulée de l'adoption par l'Université de Sherbrooke de la Politique de développement durable en 2005 et se veut une réponse à l'intérêt croissant des étudiantes et étudiants interpellés par les enjeux d'équité et les impacts négatifs des activités économiques. Ces personnes, issues de tous les horizons disciplinaires, sont de plus en plus nombreuses à souhaiter pouvoir s'outiller pour que leur future pratique professionnelle tienne compte au mieux des enjeux d'environnement et de développement durable. Bien que plusieurs formations universitaires intègrent déjà ces aspects, le présent projet se veut complémentaire aux programmes existants en offrant aux personnes qui le

souhaitent de réfléchir plus largement à l'intégration des principes du développement durable et d'un agir responsable dans leur vie étudiante, citoyenne et professionnelle.

Pour y arriver, le CUFÉ propose un nouveau microprogramme qui permettra à toute personne qui le souhaite d'acquérir les bases nécessaires pour intégrer les principes d'écoresponsabilité à sa réflexion et à sa pratique, de prendre conscience de l'impact de ses activités et de ses choix ainsi que d'identifier des pistes d'actions susceptibles de réduire ces impacts. La formation permettra également aux personnes étudiantes de recevoir un accompagnement pour développer et mener à bien un projet personnel ou professionnel, individuel ou collectif, incluant des principes d'écoresponsabilité.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études recommande au conseil universitaire :

- d'approuver la création du microprogramme de 1^{er} cycle en écoresponsabilité du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable et, à cet effet, d'adopter la fiche signalétique en annexe;
- d'autoriser la mise en œuvre de ce microprogramme à compter du trimestre d'hiver 2024.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-18

Microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement au collégial – modification de programme – approbation – microprogramme de 1^{er} cycle en pédagogie collégiale – création de programme – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le vice-doyen à la formation et à la culture de la Faculté d'éducation présente les modifications proposées au microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement au collégial et le projet de microprogramme de 1^{er} cycle en pédagogie collégiale.

Initialement offert sous forme de certificat de 1^{er} cycle en enseignement au collégial de 30 crédits, le projet de microprogramme de 1^{er} cycle en pédagogie collégiale vise à repositionner l'offre de formation de 1^{er} cycle autour d'un nouveau microprogramme, mieux ciblé et visant notamment les enseignants de métiers techniques ou de métiers d'arts qui ne sont pas d'emblée détenteurs d'un grade universitaire de 1^{er} cycle.

Le nouveau microprogramme proposé vise donc à appuyer les enseignantes et les enseignants du réseau collégial afin qu'ils puissent développer une réflexion critique non seulement sur l'apprentissage et l'acte d'apprendre, mais également sur leur posture enseignante et sur leur rôle dans la communauté collégiale. On souhaite ainsi favoriser chez eux l'instauration d'une démarche de développement professionnel continu pouvant aller, pour ceux et celles qui le souhaitent, à poursuivre leur formation en leur ouvrant la porte du microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement au collégial. Les conditions d'admission de ce microprogramme ont d'ailleurs été revues à cette fin.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études :

- approuve la modification du microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement au collégial de la Faculté d'éducation et, à cet effet, adopte la fiche signalétique en annexe;
- autorise la mise en œuvre du programme modifié à compter du trimestre d'automne 2023.

Recommande au conseil universitaire :

- d'approuver la création du microprogramme de 1^{er} cycle en pédagogie collégiale de la Faculté d'éducation et, à cet effet, d'adopter la fiche signalétique en annexe;
- d'autoriser la mise en œuvre de ce microprogramme à compter du trimestre d'automne 2024.

(Document en annexe)

RAPPORTS ET INFORMATION

CE-2023-09-13-19

Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la réunion du conseil de la recherche du 17 mai 2023.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-20

Utilisation des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques – consultation

Un groupe de travail coprésidé par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et Commission de l'éthique en sciences et en technologie (CEST) a lancé une consultation auprès de certains acteurs clés du réseau de l'enseignement supérieur, et ce, afin de brosser un portrait plus complet de la situation actuelle en regard de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative en enseignement supérieur et de mieux en comprendre les enjeux pédagogiques et éthiques.

Monsieur Jean-Sébastien Dubé, conseiller à la valorisation de l'innovation pédagogique et madame Caroline Bourque, conseillère en pédagogie numérique, ont participé à la consultation afin de faire part de la position de l'Université de Sherbrooke à cet égard.

La vice-rectrice aux études présente aux membres du conseil des études la réponse de l'UdeS à cette consultation.

Cette démarche permettra au groupe de travail de formuler des orientations ou pistes d'actions à l'intention des autorités concernées, sur la base des préoccupations immédiates et futures des institutions d'enseignement supérieur en regard de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative en enseignement supérieur.

(Document en annexe)

DIVERS

CE-2023-09-13-21

Calendrier des réunions du conseil des études pour l'année universitaire 2023-2024 – ratification

À sa séance du 17 avril 2023, le conseil des études adoptait le calendrier des réunions du conseil des études pour l'année universitaire 2023-2024 (CE-2023-04-19-17). Or, la tenue de la *Journée du personnel* étant prévue le 29 mai 2024 en après-midi, il a été convenu de modifier le calendrier adopté afin de tenir la réunion du conseil des études le 22 mai 2024 (*au lieu du 29 mai 2024*).

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études ratifie le calendrier des réunions du conseil des études pour l'année universitaire 2023-2024 tel que présenté en annexe.

(Document en annexe)

CE-2023-09-13-22

Séance d'information pour les nouveaux membres du conseil de la recherche, du conseil des études et du conseil universitaire – information

La vice-rectrice aux études informe les membres du conseil de l'activité de formation qui sera offerte aux nouveaux membres du conseil de la recherche, du conseil des études et du conseil universitaire.

Les nouveaux membres depuis moins de 12 mois seront invités à participer à la prochaine activité de formation qui aura lieu le mercredi 1^{er} novembre 2023, de midi à 13h15, à la salle Maurice-Vincent (B1-3002) du pavillon Georges-Cabana.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CE-2023-09-13-23

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil des études fixe la prochaine réunion au mercredi 18 octobre 2023, à compter de 13 h 30, sous réserve de modification par la présidente, si les circonstances l'exigent.

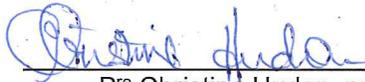
CLÔTURE DE LA RÉUNION

CE-2023-09-13-24

Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil des études termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 18 octobre 2023.



P^{re} Christine Hudon, présidente



P^{re} Isabelle Dionne, secrétaire